

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 décembre 2020

DCM N° 20-12-03-14

Objet : Cession d'une place de parking située Rue de la Caserne (Allée Saint Médard) au PONTIFFROY - Monsieur BALDIT.

Rapporteur: M. HUSSON

La Ville de Metz s'est engagée dans une stratégie d'optimisation de son patrimoine qui consiste, dans un contexte budgétaire contraint, à une meilleure adéquation entre le patrimoine et les besoins de la commune.

Dans ce cadre, la Ville de Metz est propriétaire d'un emplacement de stationnement composé de 3 boxes fermés et 1 box ouvert en copropriété et cadastré sous :

BAN DE METZ
Section 8 Parcelles n° 268 – n° 299 – n° 408 – n° 279

Cet emplacement de stationnement composé de 4 boxes se situe dans un ensemble immobilier en copropriété situé Allée St Médard – rue de la Caserne à Metz qui se compose de locaux commerciaux en pied d'immeuble, de locaux d'habitation et de locaux professionnels dans les étages et de plusieurs combinaisons de garages sur plusieurs niveaux en sous-sol.

Par mandat signé le 28 novembre 2018, le bien a été mis en vente par l'agence immobilière QUADRAL TRANSACTIONS au prix net vendeur de 14 050 euros. A cette somme s'ajoutent les honoraires de l'agence immobilière d'un montant de 450 euros à la charge de l'acquéreur, soit un total de 14 500 euros frais d'agence inclus.

A l'issue des visites, l'offre correspondante au prix de vente fixé par la Ville de Metz émane de M. Adrien BALDIT, domicilié 24 rue des Jardins 57000 METZ, pour un montant de 14 500 euros frais d'agence inclus, soit 14 050 euros net vendeur.

Ce dossier a été examiné par la Commission de cession du patrimoine en sa séance du 28 septembre 2020 qui a émis un avis favorable.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation de France Domaine,

VU le plan,

VU la proposition d'achat faite par M. Adrien BALDIT, domicilié 24 rue des Jardins 57000 METZ,

CONSIDERANT la stratégie de valorisation du patrimoine engagée par la Ville,

CONSIDERANT que le box ne répond pas directement à un besoin d'intérêt général ou à un service public,

CONSIDERANT l'accord-cadre relatif à la prestation de mandat de vente du patrimoine immobilier conclu avec l'agence QUADRAL TRANSACTIONS.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

DE CEDER, en l'état, à M. Adrien BALDIT, domicilié 24 rue des Jardins 57000 METZ, ou, avec l'agrément de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à eux, le box situé Allée Saint Médard – Rue de la Caserne à Metz et cadastré sous :

Section 8 parcelles n° 268 – n° 299 – n° 408 – n° 279

DE REALISER cette opération moyennant le prix de 14 050 euros net vendeur payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique,

DE LAISSER à la charge de l'acquéreur les frais d'agence immobilière d'un montant de 450 euros payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique qui seront perçus par la Ville de Metz et réservés à l'agence QUADRAL TRANSACTIONS dans le cadre des dispositions prévues à l'accord cadre relatif à la prestation de mandat de vente du patrimoine immobilier,

DE LAISSER à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire,

D'ENCAISSER la recette sur le budget de l'exercice concerné,

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération, et à finaliser et signer tous documents y afférents notamment le compromis et/ou l'acte de vente.

Service à l'origine de la DCM : Gestion domaniale Commissions : Commission de Cession du Patrimoine Référence nomenclature «ACTES» : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 54 Absents : 1 Dont excusés : 1

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ